

Canada a commis la même erreur à Londres, lors de la Conférence impériale de 1930, quand il a dit à la Grande-Bretagne: "Si vous refusez de nous maintenir, nous pourrions nous suffire à nous-mêmes." C'était là la NRA canadienne. L'honorable député a déclaré que la loi de l'organisation des marchés n'avait rien à voir aux exportations. C'est là son point faible. Cette loi n'aidera pas les cultivateurs à vendre leurs produits à l'extérieur, nonobstant le fait que des commissions sont autorisées à hausser ou à abaisser le tarif. Il y a là une délégation de pouvoirs de la Chambre des communes à une commission incompétente et irresponsable qui peut hausser les droits sans en référer au Parlement. J'affirme donc que la question des tarifs douaniers est pertinente, car les commissions créées sous le régime de cette loi sont autorisées à abaisser ou à relever les droits.

Monsieur l'Orateur, en 1930, nous avons eu la NRA au Canada. Ce n'est pas tout: le premier ministre a répété à plus d'une reprise que nous avons maintenu le marché domestique. C'est faux, car les gens mangent moins de produits de la ferme. Pourquoi? Parce que ceux qui ont perdu leur position n'ont pas d'argent pour payer ces produits. Voilà la raison. Et, cependant, nous avons un régime qui équivaut à peu près à un code de la NRA, dans un pays dont la population est à peine le dixième de celle des Etats-Unis. Voyez les comptes rendus des discours prononcés par M. Hull, le bras droit du président Roosevelt. Il réclame à grands cris l'ouverture de marchés extérieurs et tous les gens réfléchis des Etats-Unis suivent son exemple.

Nous avons un régime de plans qui n'aident pas les cultivateurs à vendre leurs produits à l'étranger. Le ministre de l'Agriculture a répété ce qu'il a déjà dit, à savoir que cette loi n'aidera pas le cultivateur du point de vue des exportations. Voilà la bouée de sauvetage qu'on nous offre—une bouée de sauvetage qui renferme une lourde pierre. Le cultivateur se noiera s'il s'en sert, et c'est pourquoi je proteste. Si la loi avait du bon sens, si elle avait été rédigée de façon à aider le cultivateur d'une façon véritable et pratique, je l'aurais appuyée avec plaisir, qu'elle fût présentée par le ministre ou tout autre membre du cabinet. Mais ma conviction intime est que cette loi est mauvaise et c'est pourquoi je m'y objecte.

M. LOUCKS: Vous parlez à tort et à travers, vous nous faites perdre du temps. (*You are all wet when you say that, and wasting time.*)

M. POULIOT: L'esprit de mon honorable ami ne mord pas comme il pense. (*I wonder if*

the wit of my honourable friend is dry.) Voilà le genre d'interruptions qu'un député s'attire quand il veut renseigner les cultivateurs, pour qu'ils ne se laissent pas leurrer. Il est salué par les moqueries de députés du calibre de celui qui vient de m'interrompre. Il me fait pitié.

M. LOUCKS: Je n'ai que faire de votre sympathie.

M. POULIOT: J'ai de la compassion pour lui, d'autant plus que je le vois rire et sourire. Il ne prend pas la chose au sérieux; il est comme le premier ministre.

M. LOUCKS: Qui pourrait prendre vos rôles au sérieux?

M. POULIOT: Il ne s'occupe que d'appuyer le Gouvernement envers et contre tout, malgré toutes les considérations sensées.

M. LOUCKS: Il est malheureux que vous ne le suiviez pas.

M. POULIOT: Il est le batelier de la Volga; il est prêt à appuyer le Gouvernement en aveugle. C'est chose que je déplore car je suis sûr que, le jour venu, ses électeurs ne l'appuieront pas aveuglément. Ils lui demanderont ce qu'il a fait à la Chambre, quand il ne se moquait pas des autres députés. Ils lui demanderont pourquoi il n'a pas pris part à la discussion de ces problèmes qui les intéressaient.

Je regrette que cette mesure législative n'ait en rien contribué à accroître nos exportations. Elle n'a servi qu'à empêcher l'expansion de notre commerce extérieur. Je regrette également que l'un des champions de cette loi soit un homme émargeant au budget du ministère des Finances. Cet homme remplit les fonctions de juge en vertu de la loi d'arrangement entre cultivateurs et créanciers. Je crois qu'il touche \$25 par jour plus ses dépenses et il consacre une bonne partie de son temps à écrire des articles où il fait l'éloge de cette loi dont il ne comprend pas le premier mot. Cette loi ne vaut rien; elle n'a jamais été bonne à quelque chose et ne servira de rien à l'avenir pour venir en aide aux cultivateurs.

L'hon. ROBERT WEIR: La première observation de l'honorable député de Témiscouata (M. Pouliot) a été un reproche au sujet d'une déclaration que j'ai faite. Il a protesté contre le fait que nous nous servions, pour établir nos comparaisons, de l'année 1932 plutôt que la dernière année d'administration du gouvernement précédent. L'honorable député de Témiscouata estime-t-il qu'il serait juste de choisir cette période où le commerce et les prix de par tout l'univers différaient totalement de ce qu'ils sont à l'heure actuelle? S'il en est ainsi, force nous est de conclure que le gouvernement actuel est responsable de la dépression mon-